

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2640

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 août 2024, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2640 modifiant le règlement numéro 690 concernant les nuisances, afin d'adapter certains articles pour préserver la qualité de l'environnement sur le territoire.

AVIS est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 13 août 2024

Le greffier,

Nicolas Bucci, avocat